## LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 - NUMÉRO 02

ENTRE D'UNE PART :
LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP (FEC-CSQ
ET D'AUTRE PART,
LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LA LISTE DES ARBITRES PRÉVUE À LA CLAUSE 9-2.06

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre la Fédération des enseignantes et enseignants de Cégep (FEC-CSQ) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) le 15 décembre 2005 et modifiée le 16 décembre 2005.

Les parties conviennent de modifier la clause 9-2.06 en remplaçant la liste des arbitres par la suivante :

Bastien, François	Fortier, François-G.	Plamondon, Marc
Blouin, Rodrigue	Fortin, Pierre-A.	Poulin, Marc
Bouliane, Jean	Frumkin, Harvey	Rivard, Marc
Brault, Serge	Gagnon, Denis	Ross, Claudette
Brodeur, Yvan	L'heureux, Joëlle	Roy, Jean-Guy
Choquette, Robert	Ménard, Jean-Guy	Thellend, Paul-Émile
Doyon, Louise	Morency, Jean-M.	Tousignant, Lyse
Ferland, Gilles	Morin, Fernand	Tremblay, Denis
Flynn, Maureen	Morin, Marcel	Villaggi, Jean-Pierre
Fortier, Diane	Nadeau, Denis	

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

POUR LA FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP (FEC-CSQ)

Laval, Dubé, président

Mario Beauchemin, président

Alain Lavoie, vice-président

Diane Dufour, porte-parole